

C'est au Comité d'orientation pédagogique de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique de décider de la suite à donner à la proposition de supprimer l'étude du milieu. Un professeur s'adresse à cette instance pour défendre le cours. 6 juin 2005.

[...]

Je me permets par la présente de vous faire part de mon sentiment et de mon analyse suite à la proposition de suppression du cours d'étude du milieu sur laquelle vous avez à vous prononcer.

Je ne vous cache pas que cette proposition émanant du Secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique [...] m'a stupéfait. Rien ne laissait présager une telle décision. Elle a surpris tout autant mes collègues des Hautes Écoles que les conseillers pédagogiques, les formateurs et les professeurs d'étude du milieu qui manifestement n'ont pas été consultés.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur la manière dont Monsieur [le Secrétaire général] a pris sa décision et choisi de la communiquer. Je souhaiterais tout simplement vous faire part de quelques considérations qui touchent au contenu de la note qui vient d'être diffusée.

Je souscris pleinement à la volonté affichée par Monsieur [le Secrétaire général] de faire évoluer notre système d'enseignement vers plus d'efficacité et d'équité. Je partage sans réserve son souci de concevoir les programmes de cours autour de savoirs patrimoniaux qui constituent le fonds socio-culturel sans lequel il n'est pas de formation humaniste et citoyenne possible.

Je ne puis cependant souscrire à l'analyse exposée dans la note. Il s'agit selon moi d'un mauvais procès dont les griefs s'adressent davantage à l'ancien programme qu'à celui en vigueur depuis 2001, aux pratiques du passé qu'à celles du présent. Je m'explique.

Je ne puis partager l'analyse que la note propose concernant la filiation des programmes. Le programme actuel n'est pas « resté logiquement fidèle aux conceptions de ses prédécesseurs (1980 et 1988) ». Il marque au contraire une rupture nette et franche sur bien des plans : en termes d'objet, de contenus, d'approches et d'objectifs (compétences). Tous les professeurs titulaires du cours l'ont suffisamment souligné. Alors que les programmes antérieurs, il est vrai, ne s'étaient jamais réellement préoccupé d'un savoir culturel commun, les orientations prises par celui de 2000 ont permis de réarticuler le cours non plus autour de monographies locales, mais autour d'un certain nombre de savoirs de base, de références culturelles et de clés explicatives qui permettent de saisir le milieu comme un fait de culture.

J'admets que leurs contenus ne sont pas suffisamment développés dans le programme et n'apparaissent que sous la forme d'un inventaire relativement indigeste et peu explicite. Le commentaire du programme entamé depuis plusieurs mois par le groupe à tâche élargi, comprenant les conseillers pédagogiques, des formateurs, des enseignants d'écoles normales et d'écoles secondaires sous la houlette de Monsieur [le responsable du Secteur Sciences humaines de la FESeC] fait aujourd'hui une large place à leur explicitation. Aussi bien en formation initiale qu'en formation continuée, ils sont au centre des préoccupations.

Enfin, j'ai quelque difficulté à comprendre les conclusions que Monsieur [le Secrétaire général] tire de l'examen des finalités du programme : il m'apparaît que celles-ci mettent bien l'accent sur la découverte à travers le milieu de l'aire culturelle à laquelle appartient l'élève, qu'elles invitent à ouvrir l'élève aux principaux enjeux de la vie en société et à développer sa citoyenneté responsable.

En définissant des contenus de savoir qui rencontrent ces finalités et en formulant ses objectifs en termes de compétences, le nouveau programme a radicalement changé la manière de concevoir le cours d'étude du milieu et sa méthodologie.

L'élaboration, par exemple, du référentiel *Des hommes et des milieux de vie* paru aux éditions De Boeck l'an dernier ainsi que celle du *Guide didactique qui l'accompagne* (à paraître en juin 2005) n'ont d'autre ambition que de concrétiser sur le plan didactique les orientations nouvelles du programme de 2000. Leur lecture montre à souhait l'ampleur de l'évolution. J'ai le sentiment que cette évolution rencontre les exigences légitimes formulées par Monsieur [le Secrétaire général] dans sa note.

Je n'ignore pas que dans certaines écoles la pratique du cours d'étude du milieu accuse un certain nombre de carences, que les pratiques sont encore entachées des habitudes héritées du passé. Pour toute une série de raisons qui ne relèvent pas toutes, loin de là, d'un manque de formation ou de compétence.

Je peux, en revanche, témoigner du professionnalisme d'un très grand nombre d'enseignants qui se sont investis corps et âme dans l'appropriation et la mise en œuvre du nouveau programme. Ils l'ont fait avec intelligence, imagination et compétence. Ils ont construit des cours dont la FESeC peut être fière. Ils sont nombreux aujourd'hui à dire leur incompréhension, leur amertume et leur désarroi.

Avec raison, Monsieur [le Secrétaire général] souligne la qualité du travail réalisé par les conseillers pédagogiques, compétents et opiniâtres. Depuis l'implantation du nouveau programme dans les écoles en 2001, ils ont assuré l'accompagnement d'enseignants qui devaient dans le même temps découvrir de nouveaux contenus et les exigences nouvelles de la pédagogie des compétences. Ils ont réalisé un travail remarquable. Ils l'ont fait en étroite collaboration avec les membres du groupe à tâches, les responsables de la formation initiale et de la formation continuée. Il s'est construit là une dynamique peu commune qui a permis qu'une cohésion se crée, que le travail d'enrichissement du programme se poursuive, que des outils de formation se construisent. Sous la présidence de Monsieur [le responsable du Secteur Sciences humaines de la FESeC], ce groupe interdisciplinaire a procédé à un travail de commentaire méthodologique du programme qui est aujourd'hui finalisé dans un document d'une vingtaine de pages. Il serait regrettable que ce travail soit ignoré et reste lettre morte.

Je puis comprendre l'impatience et la soif d'idéal du Secrétaire général de la FESeC. Mais, l'histoire nous l'enseigne, les politiques de la « table rase » se révèlent souvent plus meurtrières que le mal qu'elles veulent combattre. En l'occurrence, la proposition précipitée qui vous est soumise me semble susceptible d'anéantir tous les efforts entrepris depuis 2001 pour donner au cours d'étude du milieu le statut qu'il mérite et d'étouffer dans l'œuf les premiers résultats tangibles. Le mauvais procès qui est adressé à l'étude du milieu condamne le présent et un avenir prometteur au nom du passé.

Dans le contexte actuel, la suppression du cours d'étude du milieu ne pourra qu'entraîner au sein des équipes pédagogiques incompréhension, amertume et démobilité.

Je ne conteste pas la nécessité de procéder à une évaluation de la mise en œuvre du programme d'étude du milieu, d'en corriger les manquements, d'éradiquer les mauvaises habitudes et de redéfinir ce qui doit l'être. Ce travail doit cependant pouvoir se réaliser dans la sérénité, tenir compte des avancées significatives engrangées ces dernières années et gagner l'adhésion de tous.

Aussi, dans un souci d'efficacité et d'équité, je vous prie de bien vouloir examiner avec la plus grande circonspection la proposition qui vous est soumise.

[...]